



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 10 septembre 2018
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 19h15.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-207

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant:

- 7.3. Résolution de membre du conseiller Carl Grimard concernant un amendement au règlement sur le stationnement

ADOPTÉE, telle que modifiée

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

5. Annonces

La conseillère Diane Choinière annonce que lors du Défi coureur des bois qui aura lieu le 22 septembre, certaines rues seront fermées. Elle ajoute que les gens pourront se stationner au centre communautaire et à la clinique. Elle invite les gens à consulter la brochure.

La conseillère Krysta Simard annonce que le tournoi de golf du Club Optimiste de St-Pascal est le 22 septembre prochain.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde annonce que le tournoi de golf de la relève agricole de l'UCFO aura lieu le 14 septembre au Club Nation.

Le maire Desjardins annonce que la Chambre de commerce de Clarence-Rockland organise un tournoi de golf le 13 septembre au club de golf de Hammond.

Le maire Desjardins offre ses sympathies suite au décès de M. Richard Dupuis, employé municipal et de Mme Lise Dallaire, bénévole et membre du comité consultatif d'environnement.

6. Période de Questions/Commentaires

M. Donald Veilleux, résidant au 1252 Joanisse, explique qu'il y a un manque de visibilité à l'entrée des domaines des Pionniers et Clément à cause d'une inclinaison. Le maire Desjardins mentionne que cette problématique a été soumise au département et que les employés sont à étudier la situation.

Mme Suzanne Jubinville, 999 rue Alma, demande combien de temps de formation les officiers de la réglementation reçoivent lors de leur embauche. M. Brian Wilson explique que tous les officiers reçoivent une formation sur la réglementation et les politiques. Mme Jubinville ajoute qu'elle a des inquiétudes en rapport avec les clôtures et les écrans d'intimité, notamment les haies de cèdres. M. Julian Lenhart confirme qu'il va faire un suivi avec madame Jubinville.

7. Items des membres du Conseil

7.1 Résolution de membre présentée par la conseillère Diane Choinière concernant une interdiction du stationnement en face du Partage de Bourget

RÉSOLUTION 2018-208

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

ATTENDU QUE les gens qui se stationnent en face du Partage de Bourget causent des problématiques d'accès et de visibilité pour les gens qui s'y rendent et pour les résidents du secteur; et

ATTENDU QU'il serait approprié d'interdire le stationnement dans ce secteur afin de faciliter l'accès et la visibilité pour les usagers du Partage de Bourget et les résidents du secteur;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil mandate l'administration de préparer un règlement amendant le règlement 2007-01, afin d'interdire le stationnement entre le 2249 et 2265 rue Laval.

ADOPTÉE

7.2 Résolution de membre présentée par la conseillère Diane Choinière concernant la traduction intégrale des réunions du conseil

RÉSOLUTION 2018-209

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil mandate l'administration à ajouter la traduction en français des réunions du conseil municipal comme pression budgétaire lors du processus budgétaire 2019.

ADOPTÉE

7.3 Résolution de membre du conseiller Carl Grimard concernant un amendement au règlement sur le stationnement

RÉSOLUTION 2018-210

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE l'article 15 (2) du règlement 2007-01 tel qu'amendé prévoit qu'il est interdit de se stationner dans la rue pour plus de trois heures entre 7 heures et 19h sur l'ensemble du territoire de la Cité; et

ATTENDU QUE cet article est impossible d'être mis en application de façon juste et équitable pour tous les résidents;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit mandatée de retirer toutes les enseignes relatives à l'article 15 (2) du règlement 2007-01 tel qu'amendé, excepté les enseignes dans les zones commerciales de la Cité; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit mandatée de préparer une modification au règlement afin de permettre une meilleure mise en application des règles en matière de stationnement pour les officiers de règlementation.

ADOPTÉE, telle que modifiée

8. Items par consentement

RÉSOLUTION 2018-211

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 10 septembre 2018, soient adoptés :

8.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière du 27 août 2018
- b. Comité plénier du 27 août 2018

8.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Comité de dérogation - 15 mai 2018
- b. Comité de dérogation - 27 juin 2018
- c. Comité d'aménagement du 6 juin 2018
- d. Comité d'aménagement du 1er août 2018

8.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 27 août 2018

- a. Résolution pour adopter une politique pour les employés municipaux qui sont aussi des pompiers volontaires
- b. Résolution pour abolir les frais de location de la cantine pour l'aréna de Clarence Creek

8.4. Résolution pour adopter les réductions de taxes selon les articles 357 & 358 de la Loi sur les Municipalités

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution numéro 2018-211.

8.3a. *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE* le conseil adopte une politique intitulée 'Directives pour les employés municipaux qui sont aussi des pompiers volontaires pour les appels d'urgences du service d'incendie', tel que recommandé au rapport PRO2018-20.

8.3b. *ATTENDU QUE* les Services communautaires ont soumis sur les médias sociaux et dans le journal local un avis d'intérêt afin de trouver un locataire pour la cantine de l'aréna de Clarence Creek et n'ont reçu aucune lettre d'intérêt;

ATTENDU QUE le frais de location de la cantine est de 5% des revenus annuels du locataire;

ATTENDU QUE les Services communautaires sont d'avis que l'annulation des frais de location inciterait les gens de la communauté à démontrer intérêts et ainsi trouver un locataire;

ATTENDU QUE le frais de location de la cantine représentent un revenu d'environ 2 000 \$ pour la période de septembre à décembre 2018;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal abolisse le frais de location de la cantine à l'aréna de Clarence Creek pour 2018; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'UN transfert de 2 000\$ des fonds de contingence vers les revenus de l'aréna de Clarence Creek soit effectué afin de combler le déficit opérationnel de 2018 causé par l'abolition des frais de location de la cantine de l'aréna de Clarence Creek;

8.4 QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil adopte les réductions de taxes au montant de 2 701 \$, étant la part de la Cité Clarence-Rockland, en vertu des sections 357 & 358 de la Loi sur les Municipalités, contre les propriétés foncières décrites dans la cédule « A » du rapport numéro FIN2018-030

8.3c. Résolution pour mandater les services communautaires de présenter un nouveau plan et une nouvelle considération budgétaire lors du processus budgétaire 2019 pour le Parc Village Morris

RÉSOLUTION 2018-212

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE la somme totale octroyée pour le projet de la conception et de construction du parc du Village Morris est de 581 000\$ ce qui inclut une subvention de 56 000\$; et

ATTENDU QUE les soumissions reçues dépassent largement le budget autorisé par le conseil municipal; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les Services communautaires avec l'aide de la firme d'ingénieur de retravailler les plans du parc Village Morris de façon à diminuer les coûts du projet tout en respectant la vocation proposée; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate les services communautaires de présenter un nouveau plan et une nouvelle considération budgétaire lors du processus budgétaire 2019; tel que recommandé; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'un avis légal soit demandé afin de vérifier la responsabilité de la Cité en cas de construction d'un stationnement temporaire.

ADOPTÉE

9. Rapports des Comités/Services

9.1 Nouvelles casernes - Approbation de la contingence

Mme Helen Collier explique que M. Luc Fréchette, gérant de projet de la firme de Collier's International est présent pour répondre aux questions du conseil. Elle fait une présentation sur les divers détails du projet et les plans.

Suite aux questions, M. Brian Wilson explique que seulement les bollards intérieurs seront retirés vu le concept proposé.

M. Luc Fréchette explique les plans. Il ajoute que les prix finaux d'Asco sont basés sur le dernier plan.

Suite aux questions, M. Lenhart explique que les bordures permettront de retenir l'eau ou la neige du site afin de l'empêcher d'aller vers la Rochelandaise.

Suite aux questions, M. Fréchette explique que l'ancien réservoir a été retiré et que le terrain est décontaminé. Relativement à l'élévation arrière du site, M. Fréchette confirme que les vérifications finales ont été faites.

Mme Collier explique les options à choisir pour la caserne de Bourget.

Suite aux questions, M. Fréchette explique que certains éléments, dont le drainage, n'ont pas pu être considérés alors que le design n'était pas connu.

Suite aux questions, Mme Helen Collier confirme que les prix ne peuvent pas augmenter puisqu'ils sont garantis.

Suite aux questions, M. Brian Wilson explique que les rayons de braquage pour les camions sont faibles pour la caserne de Bourget et c'est la raison pour laquelle la meilleure option est d'avoir des casernes à deux portes.

RÉSOLUTION 2018-213

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE les services de la Protection ont présenté le rapport PRO2018-21 à la réunion régulière du 27 août 2018 afin d'obtenir l'approbation du conseil

pour les avenants dans la construction des nouvelles casernes montant total de 177,406.40 \$; et

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution no. 2018-203 à la réunion régulière du 27 août 2018 afin d'autoriser le directeur des Services de la Protection à approuver l'avenant #1 - Fourniture et installation d'un plancher chauffant conduites et collecteurs pour les deux stations, dans la construction des nouvelles casernes au montant total de 33,000 \$; et

ATTENDU QUE le conseil a demandé que l'approbation des avenants restants soit considérée suite à une discussion avec Collier's International;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise le Directeur des Services de la Protection à approuver les avenants restants dans la construction des nouvelles casernes de la façon suivante:

- Pour la caserne de Rockland, la terre supplémentaire et semences, l'asphalte, rampe d'asphalte, bordures de béton, trottoir, enrochement, travaux supplémentaires aux égouts, les frais généraux moins la rampe d'asphalte et les bollards pour un total de 49 495\$;
- Pour la caserne de Bourget, enlever la terre et remplacer avec semence, asphalte, béton, granulaires, portes arrière, relever le niveau et les frais généraux pour un total de 81 082\$, plus la TVH;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE les lecteurs de carte extérieurs au montant de 40 000\$ et la salle de désintoxication au montant de 10 000\$ soient rejetés et retirés de la liste d'avenants de façon permanente.

ADOPTÉE, telle que modifiée

9.2 Proposition de demande de subvention – Fonds communautaire Aviva 2018

RÉSOLUTION 2018-214

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Michel Levert

ATTENDU QUE les Services communautaires ont reçu quelques demandes de résidents de la communauté de Hammond afin de construire une aire de jeu accessible au parc de Hammond; et

ATTENDU QUE le « Fonds communautaire Aviva 2018 » fournit des subventions de 100 000 \$ afin de financer des initiatives qui génèrent des changements positifs à la collectivité et qui ont un impact durable au bien-être communautaire;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal approuve que les Services communautaires procèdent à déposer une proposition de projet à la compétition

du « Fonds communautaire Aviva 2018 » qui a pour but d'aider de financer une aire de jeu accessible au parc de Hammond; tel que recommandé.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt à la réserve du Festival de la rivière des Outaouais

M. Martin Irwin et Mme Christine Sarault font la présentation du rapport du Festival de la Rivière des Outaouais.

RÉSOLUTION 2018-215

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE les Services communautaires ont fait un surplus de 7 185.76 \$ à l'édition 2018 du Festival de la rivière des Outaouais;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal autorise le dépôt d'un montant de 7 185.76 \$ à la réserve du Festival de la rivière des Outaouais; tel que recommandé.

ADOPTÉE

10. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2018-216

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

10.2. 2018-126 - pour autoriser la signature d'une entente de prolongation des arrérages de taxes

10.3. 2018-127 - pour autoriser la signature d'un contrat avec Clear Water Work Inc. pour effectuer les travaux de réparation sur l'infrastructure souterraine existante dans le bassin sanitaire No. 2

ADOPTÉE

Le maire Desjardins ajourne la réunion à 21h10.

10.1 2018-125 - pour autoriser la signature d'une entente de prolongation des arrérages de taxes

RÉSOLUTION 2018-217

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière soit rouverte afin de reconsidérer l'adoption du règlement 2018-125.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-218

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 2018-125, étant un règlement pour autoriser l'acceptation d'une entente avec un propriétaire dont sa propriété est en processus de vente pour taxes soit adopté avec l'amendement suivant:

- sur la page 2 du règlement 2018-125, que le montant soit lu comme étant 18 958,79\$.

ADOPTÉE

11. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2018-219

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2018-128, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 10 septembre 2018, soit adopté.

ADOPTÉE

12. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 22h07.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe